

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2018

Présents : M. GAZZIERO, Maire,
MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mme LAGARDE, Adjoints,
Mme CHARDONNET, GAURY, LE LAGADEC, PEDEBIBEN, SERVAND,
MM. DULUC, MONIER, VIGNES.

Valablement représentés : M. ARDURAT par M. GAZZIERO,
M. MEUNIE par M. BALANS,
Mme ZAÏRI-AMARAL par Mme PEDEBIBEN.

Secrétaire de séance : M. DULUC.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de remerciements de M. ARDURAT pour la gerbe reçue suite au décès de son père et pour la corbeille de fleurs offerte à l'occasion de son mariage.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 mai 2018.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Vente d'un terrain de 2 m², situé lieu-dit Fleur, appartenant à Mme BELLARD, au prix d'un euro,

Vente d'une maison sur terrain de 2.558 m², située 15 Chemin de Fleur, appartenant à M. et Mme SAURIN, au prix de 280.000€,

Vente d'une maison sur terrain de 562 m², située 7A Rue Lavison, appartenant à Mme LEDUC, au prix de 218.000€,

La CDC du Sud Gironde a renoncé à son droit de préemption urbain sur ces biens.

PERSONNEL COMMUNAL :

Heures complémentaires :

M. BALANS informe le Conseil que, suite à l'organisation de la rentrée scolaire 2017/2018 et pour les remplacements d'agents en arrêt maladie, le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes au mois de mai :

- Mme DUPA Isabelle : 07H15

- M. DUCOS Mickaël : 32H20

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent.

EMPRUNT :

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner les propositions faites par le CREDIT MUTUEL du SUD-OUEST, Fédération du CREDIT MUTUEL du SUD-OUEST, pour un prêt destiné à financer les travaux d'Aménagement du Bourg dont le coût total hors taxes s'élève à 1.335.000,00 Euros.

Le Conseil Municipal accepte l'offre de prêt « CITE GESTION FIXE » faite par le CMSO et décide en conséquence :

Article 1 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMSO un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros	1.500.000,00€
Objet	Travaux d'Aménagement du Bourg
Durée	300 mois (25 ans)
Taux fixe	1,69%
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'amortissement	Échéances constantes
Montant des échéances	18.422,42€
Commission d'engagement	0.15% du montant du prêt avec un minimum de 150 €
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance moyennant une indemnité actuarielle *

* selon les modalités contractuelles

Article 2 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

MISE EN PLACE DU PRINCIPE D'AUTORISATION PRÉALABLE DE LOCATION :

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, la loi ALUR a ouvert la possibilité d'instituer une autorisation préalable de location. Cette disposition vise à permettre à la Commune de surveiller la décence des logements mis ou remis en location sur le territoire de la Commune.

Cette demande d'autorisation permettra de procéder à des contrôles avant la signature du bail afin d'empêcher la mise en location de logements indignes ou impropres à l'habitat. Les propriétaires bailleurs bloqués seront contraints de procéder aux travaux nécessaires pour respecter les critères légaux de décence du logement.

Les logements concernés doivent constituer la résidence principale du locataire et le dispositif concerne les mises en location ou la relocation des logements (la reconduction, le renouvellement ou les avenants au contrat de location sont exclus du dispositif).

Ayant délégué notre compétence habitat à la CDC du Sud Gironde, nous devons leur demander de mettre en place ce dispositif sur notre Commune.

Aussi, afin de renforcer notre politique de lutte contre l'habitat indigne, et en complément de la mise en place de l'OPAH par la CDC sur l'ensemble de son territoire, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter la CDC du Sud Gironde pour la mise en place de l'autorisation préalable de location sur l'ensemble du territoire de la Commune de SAINT-MAIXANT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter de la CDC du Sud Gironde la mise en place de l'autorisation préalable de mise en location sur l'ensemble du territoire de la Commune et à signer tous les actes relatifs à cette demande.

COMMISSION CANTINE :

Mme LAGARDE et Mme GAURY donnent le compte rendu de la réunion du 24/05/2018 qui a eu lieu en présence de la Directrice de l'école, des représentants des Parents d'Élèves et des agents référents :

- le maintien du prix du repas à 2,60€ pour la prochaine rentrée a été accueilli favorablement
- M. DULUC a donné un bilan des règlements positif car il y a très peu de défaut de paiement, par contre il a mentionné la lourdeur des rappels auprès des familles récalcitrantes qui sont parfois menaçantes verbalement et même physiquement
- le bilan de l'utilisation des produits d'entretien bio est positif tant pour les enfants que pour les agents
- 2 repas à thème sont programmés pour le mois de juin

- les produits laitiers bio sont en progression dans la confection des repas
- toute demande de suivi nutritionnel doit être précédée d'une demande de rendez-vous auprès de la diététicienne par l'intermédiaire du secrétariat de la Mairie
- Objectifs 2018/2019 :
 - dans le cadre de l'initiation au goût, le repas à thème italien sans viande du mois de juin est un test, dans le but de proposer, sur le premier trimestre avec évaluation, un repas équilibré sans viande tous les 15 jours, avant de poursuivre l'expérimentation
 - le tri sélectif des déchets de production à destination du compostage sera poursuivi : la Directrice s'engage à motiver l'équipe enseignante dès la rentrée afin de poursuivre ce qui avait été initié à partir de l'école
 - le confort acoustique au restaurant scolaire est une préoccupation de tous : une étude est en cours. Le bilan sonore, dans les locaux vides puis occupés, a déjà été effectué. Des propositions d'amélioration ainsi qu'un bilan chiffré sont à l'étude.

RÉUNION RUE DES PIEDS DE VIGNE :

M. BERNADET donne le compte rendu de la réunion du 26 mai, avec les Riverains de la Rue des Pieds de Vigne et les membres de la Commission, afin d'améliorer la sécurité sur cette route. Les propositions qui ont été retenues sont :

- dos d'âne
- miroir
- limitation à 50 km/h

PLUI :

M. BERNADET donne le compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage du 29/05/2018 : Mise en place du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : c'est la « clef de voûte » du dossier de PLUI, il définit les orientations voulues par l'ensemble des Communes.

Les 5 objectifs majeurs annoncés par les élus sont :

- permettre un développement urbain maîtrisé et respectueux des spécificités agricoles, viticoles, forestières, paysagères et culturelles du territoire, de la préservation de la biodiversité et des espaces naturels majeurs
- reconquérir les logements vacants et revitaliser les centres villes ou bourgs pour lutter contre l'étalement urbain et préserver les espaces naturels et agricoles
- permettre le développement démographique en garantissant notamment les conditions d'accueil d'une nouvelle population et une offre de logements diversifiée adaptée aux différentes populations du territoire
- conforter le développement économique et touristique
- préserver et mettre en valeur un patrimoine riche, caractérisé par un nombre important de sites classés, de sites naturels et remarquables qui forgent les identités de notre territoire et qui sont des éléments majeurs de l'attrait touristique du Sud Gironde

Le projet politique de la CDC du Sud Gironde est basé sur trois grands principes fondamentaux :

- garantir un cadre de vie de qualité
- accompagner le développement de l'économie locale
- protéger les ressources naturelles, vecteur d'un cadre de vie de qualité et support de la valorisation touristique du territoire

Les prochaines réunions sont prévues :

- le 11/06/2018 à la Mairie de Saint-Macaire (MM. BERNADET et DULUC)
- le 22/06/2018 à la salle des fêtes de Pompéjac (M. BERNADET que le matin)
- le 02/07/2018 à la CDC à Mazères

Des réunions publiques seront organisées sur les mois de novembre et décembre 2018.

MAISON MÉDICALE :

M. BALANS donne le compte rendu de la réunion qui a eu lieu en Sous-Préfecture de Langon le 30/05/2018 :

- mise au point de la part du Sous-Préfet depuis la scission de la CDC des Coteaux Macariens
 - le projet de maison médicale a été examiné par l'ARS qui constate l'absence de décision politique
 - médecins et professionnels de santé ont déjà été reçus en Sous-Préfecture. Cette réunion a pour but de régler le problème politique du choix de l'implantation
 - le choix des professionnels de santé s'orienterait vers une location
 - l'ARS a signalé qu'actuellement le territoire n'est pas déficitaire (en nombre de professionnels de santé)
 - liste des professionnels de santé intéressés par le projet : 3 pharmaciens, 1 dentiste, 1 podologue, 4 infirmiers, 5 médecins et 1 psychologue
- Monsieur le Sous-Préfet organisera une nouvelle réunion en septembre.

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT :

Monsieur le Maire propose au Conseil de renouveler le contrat de Mme DUPA Isabelle pour une durée de six mois allant jusqu'au 31/12/2018. Accord du Conseil.

MODIFICATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Monsieur le Maire informe le Conseil que, pour l'organisation du secrétariat et de l'agence postale communale, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- Création d'un poste d'Adjoint Administratif, à 14 heures par semaine, à partir du 01/07/2018.

Cet agent pourrait éventuellement intervenir sur d'autres services en qualité d'adjoint technique (surveillance et service au restaurant scolaire, entretien des locaux...).

Accord du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

M. BALANS signale que le poteau empêchant le stationnement à l'intersection de la Route de Gascogne et de la Rue de Cariot a été enlevé et qu'un fourgon stationne à cet endroit gênant la visibilité. Il serait souhaitable d'installer une buse avec terre et plantes. Accord du Conseil.

M. BERNADET informe le Conseil que les agents des services techniques sont sollicités pour intervenir le midi lors de la pause méridienne, dans la cour et au service du restaurant scolaire, lorsqu'il y a des absences parmi le personnel. Serait-il possible que certains Conseillers puissent intervenir ?

Accord de : Mme PEDEBIBEN (le lundi), M. MONIER et M. VIGNES.

Monsieur le Maire et M. BERNADET informent le Conseil qu'il faudrait étudier la possibilité d'ouvrir un poste d'agent de maîtrise pour le responsable des services techniques. Affaire à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.